

**DECISION DU PRESIDENT**

**Acte N° 2025115**

**Objet : Renouvellement location réseau local UTM pour 5 ans.**

Bon de commande n° NK14497

Le Président de l'Union des Services d'Eau du Sud de l'Aisne,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment ses articles L 2122-22 et L 2122-23,

Vu l'article L 5211-10 du Code Général des Collectivités Territoriales autorisant le Conseil Syndical à déléguer au Président, pour la durée de son mandat, diverses attributions,

Vu la délibération du comité syndical N°20200904, du 15 septembre 2020 donnant délégation au Président, pour prendre toute décision concernant la préparation, la passation, l'exécution et le règlement des marchés et accords cadre, d'un montant inférieur à 40 000 € hors taxes,

**DECIDE :**

**Article 1 :**

D'effectuer le renouvellement de location du réseau local UTM et d'accepter le devis remis par ORANGE Business Services - 59650 Villeneuve d'Ascq - selon le bon de commande retenu au montant de **132,21 € HT/mois soit 158,65 € TTC/mois sur une durée de 60 mois.**

**Article 2 :**

D'autoriser le Président à signer le bon de commande et d'en effectuer le règlement dans la limite des crédits inscrits au Budget.

**Article 3 :**

La présente décision sera portée à la connaissance du comité syndical.

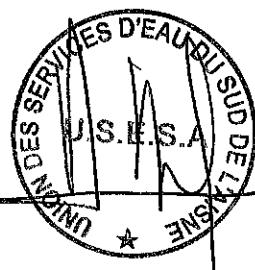
**Article 4 :**

Le Président du Syndicat et le Receveur Syndical sont chargés, chacun en ce qui les concerne de l'exécution de la présente décision dont un exemplaire sera adressé en Sous-Préfecture.

Fait à Château-Thierry, le 15 décembre 2025

Le Président,

Hugues DAZARD



Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

002-250202371-20251215-2025115-AR

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 17/12/2025

Publication : 17/12/2025

Certifié par le Président